

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

COMITÉ SYNDICAL

Délibération de la séance du
jeudi 25 février 2021

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon
Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon
Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon

Excusé(e)s : Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne

Délibération n°2112 : Budget primitif 2021

Rapporteur : Monsieur Florent Giraud, directeur, ENMDAD

Transmission à la Préfecture le 9 mars 2021

Délibération n°2112- Budget primitif 2021

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique de Villeurbanne d'approuver le Budget Primitif 2021 tel qu'il est présenté en document annexe et synthétisé ci-dessous :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
	5 473 520,19 €	5 250 249,00 €
Restes à réaliser	8 414,16 €	
Résultat 2020 reporté		231 685,35
Total	5 481 934,35	5 481 934,35 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
	155 219,21 €	108 276,00 €
Restes à réaliser	29 314,74 €	45 020,00 €
Résultat 2020 reporté		31 237,95 €
Total	184 533,95 €	184 533,95 €

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent le Budget Primitif 2021 tel qu'il est présenté en document annexe.



Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne